



DE L'ORDRE ET DES LOIS

Vol. 6

Montreal, Samedi 16 Juin 1838

No 95

MELANGES.

UNE VENGEANCE DE MARI.

Une scène des plus étranges a eu lieu le 2 avril au Théâtre-impérial de Cronstadt, et a interrompu la représentation de l'Assedio di Corinto, qu'on avait repris depuis peu de jours à la grande satisfaction des dilettanti de la ville.

Le troisième acte venait à peine de commencer, Mametto, accompagné des principaux chefs de ses troupes, s'avancant sur le bord de la rampe, et le public, tout entier à l'admirable musique de Rossini, attendait avec impatience la magnifique quatuor dont l'effet est toujours si électrisant, lorsque la détonation d'une arme à feu, suivie d'un cri déchirant, vint larracher soudain aux pompes du spectacle et tourner toute son attention du côté où le bruit s'était fait entendre.

Une agitation extraordinaire régna aussitôt dans les diverses parties de la salle; plusieurs voix crièrent: Au meurtre! à l'assassin! Les femmes épouvantées se disposaient à fuir, et les curieux se demandaient vainement l'explication d'un fait aussi étrange. Pendant ce temps, on avait baissé le rideau, et un grand nombre de spectateurs avaient quitté leurs places et s'étaient portés dans les couloirs, car l'on prétendait que le coup de feu était parti d'une des loges grillées de la seconde galerie.

On croyait généralement à un accident, mais on ne tarda pas à être démenti. Ceux qui purent approcher de la loge N^o 20, dont la porte était encore restée ouverte, y virent, étendue sur une banquette, une jeune femme d'une beauté extraordinaire; une pâleur mortelle était répandue sur ses traits, et une horrible blessure qui lui traversait le cou laissait s'écouler tout son sang. Deux médecins s'efforçaient de la rappeler à la vie, et préparaient des bandages pour la panser. Un jeune homme d'une tournure extrêmement élégante lui prodiguait des soins, si ce n'est aussi efficaces, du moins plus empressés et plus tendres. A l'entrée de la loge, des soldats garrottaient un homme d'une quarantaine d'années, qui leur résistait avec violence, et dont l'extérieur annonçait la haute naissance.

Lorsqu'ils furent conduits en prison et que la jeune dame eut été ramenée mourante chez elle, le rideau se releva, et le régisseur vint annoncer au public que, malgré le triste événement qui venait de jeter l'épouvante dans la salle, les artistes placés sous ses ordres étaient prêts, s'il le désirait, à achever la représentation. Mais une multitude de voix s'écrièrent: Non! non! D'autres voix dirent: Que l'on rende l'argent en sortant! Cependant ces dernières clamours furent étouffées par la majorité des spectateurs.

Dès le lendemain, on eut l'explication de ce qui s'était passé la veille, et bientôt cette explication fut le sujet de toutes les conversations.

M. de B..., époux d'une femme charmante, avait conçu depuis longtemps des soupçons plus ou moins fondés sur sa fidélité. La jalousie qu'il en ressentait lui agitait le caractère, et il ne tarda pas à se rendre odieux à sa compagne par les entraves continuelles qu'il ne cessait d'apporter à l'accomplissement de tous ses desirs, dans la crainte de lui laisser trop de liberté.

Fatiguée de la tyrannie de son mari, obsédée de ses injures, soupçonnée, et par dessus tout, envidée de la vie insupportable qu'il lui faisait mener, madame de B... choisit pour venger le comte Nicolas P... un jeune homme fort aimable, qui soupçonnait pour elle depuis longues années. Les deux amans se voyaient ordinairement pendant les absences que M. de B... était obligé de faire pour surveiller des travaux de construction qu'on exécutait par ses ordres à sept lieues de Cronstadt.

M. de B... averti de leur liaison soit par son instinct jaloux, soit par les révélations de quelque domestique, résolut, pour acquiescer à la certitude qui lui manquait et qu'il voulait posséder, d'agir de ruse et de prétexter un petit voyage d'un mois de durée.

Le troisième jour de son voyage, il revint vers midi et pénétra dans sa maison sans être aperçu par ses gens. Sa femme était déjà sortie; il entra dans sa chambre à coucher et fut transporté de fureur à la vue de tous les indices qu'il y découvrit de son déshonneur. Le bout d'un mouchoir rouge qui sortait de dessous l'oreiller frappa ses regards; il le tira, l'examina, et le feu de l'indignation

lui monta au visage; ce mouchoir était marqué aux armes du comte P... Tous ses soupçons étaient confirmés, il ne lui restait qu'à attendre sa femme pour la convaincre de perfidie.

Comme il voulait profiter du saisissement qu'elle éprouverait à sa vue pour lui arracher des aveux formels, il se décida à ne point faire connaître son arrivée, et, pour éviter d'être vu, il ferma la porte de la chambre à double tour, et resta seul livré à l'amertume de ses pensées.

Les heures s'écoulaient ainsi longuement et tristement pour lui, mais sa femme ne rentra point. Exaspéré par cette cruelle attente, sa tête se monta, ses idées s'exaltèrent, et quand sept heures du soir sonnèrent, il avait arrêté des projets de vengeance, dont l'exécution pouvait seule rendre le calme à ses esprits bouleversés. La rage dans le cœur, l'épée au poing, il se précipita, et se montrant inopinément aux domestiques, il leur demanda brusquement où était leur maîtresse, sans remarquer l'espèce de stupeur dans laquelle les avait plongés son apparition si soudaine et si inattendue.

Il apprit que madame de B... n'avait pas déjeuné chez elle, qu'elle était sortie à onze heures avec le comte Nicolas, et qu'elle n'avait point indiqué l'heure à laquelle elle rentrerait. Sur d'être indignement trahi, M. de B... n'écouta plus alors que son courroux; tout entier aux sentimens impétueux qui l'agitèrent, il entra dans son cabinet, et, poussé par le démon de la vengeance, il prit deux pistolets de poche, les chargea et sortit sans savoir de quel côté porter ses pas pour accomplir les noirs desseins qu'il avait formés. Il traversa ainsi plusieurs rues, marchant à pas précipités, heurtant à chaque instant les passans plutôt que de dévier d'un seul pas de la route qu'il suivait au hasard.

Arrivé sur la place du Grand-Théâtre, le nombre considérable de voitures qui y étaient rassemblées et qui gênaient la circulation l'obligea cependant à ralentir la vitesse de sa marche; il leva alors les yeux, et, sortant comme d'un songe, il se mit à examiner où il se trouvait. Tout à coup, parmi les équipages qui étaient à la file en attendant leurs maîtres, il aperçut celui du comte Nicolas. Ses idées se troublèrent de nouveau; n'écouant que l'impatience qui le dévorait, il franchit d'un seul bond les six marches du péristyle et passa comme une éclair devant les contrôleurs du théâtre. Un garçon de salle fut obligé de courir après lui et de l'arrêter par le collet dans les escaliers pour lui faire remarquer qu'il n'avait point pris de billet.

L'humiliation qu'il éprouva de cet incident, qui avait rassemblé un grand nombre de personnes, augmenta l'irritation à laquelle il était en proie. Il parcourut les corridors comme un furieux, cherchant inutilement sa perfide compagne et son amant. Enfin, haletant, épuisé de fatigue, le front couvert d'une sueur froide, il alla se placer à l'orchestre, dans l'espérance d'attendre plus promptement le but de ses recherches. La toile se levait pour la dernière fois, lorsqu'un fond d'une loge dont on venait seulement de baisser la grille il crut reconnaître sa femme. Aussitôt il quitta la salle qu'il occupait, et, enjambant par dessus les banquettes pour être plus tôt dehors de la salle, il sortit par la porte du parterre, non sans exciter les murmures des spectateurs.

Quand il fut arrivé devant la loge N^o 20, tous ses soupçons se confirmèrent. C'était bien sa femme qu'il avait aperçue, c'était bien le comte Nicolas P... qui remplissait auprès d'elle l'office de cavalier servant. Il avait passé un de ses bras autour de sa taille et serrait dans sa main la main qu'elle lui avait abandonnée. La grille de la loge était relevée; seulement par malheur la lucarne de la porte était restée aux trois quarts ouverte.

M. de B... en avait assez vu pour ne plus douter de son infortune. Un voile épais obscurcit aussitôt ses yeux: il chancela et fut sur le point de se trouver mal de fureur; la rage et l'indignation le suffoquaient. Par un mouvement convulsif, il saisit dans sa poche l'un de ses pistolets qu'il y avait placés, et le passant par l'ouverture de la lucarne, il tira sans ajuster, ne sachant pas s'il tuerait sa femme ou le comte Nicolas. Mais peu lui importait; en ce moment, il avait soif de vengeance, soif de sang; il lui fallait à tout prix épancher violemment les émotions terribles qui faisaient un enfer de son sein; il lui fallait surtout, avant de des-

endre dans la tombe, emporter avec lui l'assurance d'être vengé.

Comme il plaçait le canon de son second pistolet dans sa bouche pour se faire sauter la cervelle, les soldats de service qui étaient accourus au bruit de la première explosion le désarmèrent et le conduisirent en prison, non sans avoir éprouvé de sa part la plus vive résistance.

Les médecins conservent l'espoir de sauver Mme de B... malgré la gravité de sa blessure.

(Messaggio Tirolese.)

UNE NUIT DRAMATIQUE.

HISTOIRE CONTEMPORAINE.

Et d'abord cette histoire est parfaitement contemporaine, car elle date de mardi vingt six décembre mil huit cent trente-sept, journée mémorable et consacrée par une méchante en plomb à l'effigie de Caligula et au nom de M. Alexandre Dumas, dont ce jour-là on célébrait à la Comédie-Française le retour de la Méditerranée à Paris et du drame romantique et romanesque à la tragédie plus ou moins classique et scolastique.

Le fait est authentique, et je le raconterai sans amplification comme sans réticence: *honnit soit qui mal y pense!*

Arrivé à six heures et demie sous le péristyle du Théâtre-Français, où je pénétrai sans peine en ma qualité d'auteur reçu (depuis six ans à peine), je franchis au pas de course et sans contrainte le bureau du contrôleur par la vertu de ces mots magiques: *une entrée!* Monter au rez-de-chaussée, ouvrir le corridor de l'orchestre débordé, reprendre la bouée jusqu'à l'entresol, m'étendant partout la bouée à la main, un misérable tabouret dans quelque petit coin des antichambres de galerie et de balcon, recommencer ce manège au premier au-dessus de l'entresol, puis au deuxième, puis au troisième, tout cela fut l'affaire de cinq minutes. Enfin, désespérant de voir la pièce nouvelle autrement qu'à travers les vasistas d'une loge de face, j'allais redescendre, et j'ouvrais une des portes vertes au-dessus desquelles est écrit, je ne sais pourquoi: *porte fermée*, lorsque je reçus par le visage le battant mobile, assez vivement poussé, de cette porte.

Oh! mille pardons, monsieur, me dit avec une douce voix une jeune dame en échelle de velours fourré de zibeline, et coiffée d'une ravissante capote de satin ouatée... je vous ai blessé, peut-être?

— En vérité j'aurais volontiers répondu: Oh! non, madame, au contraire. La maladroite était si jolie!...

Mais une goutte de sang coula de mon nez meurtri, et c'eût été pousser la galanterie jusqu'à la niaiserie.

— Eh mon Dieu, madame, répliquai-je, en passant mon foulard sur mes moustaches (j'ai oublié de vous dire que je porte moustache), je rends grâce au ciel de ce qui est arrivé, car si j'avais touché la porte une seconde plus tôt, vous auriez éprouvé un accident que la vitesse de ma course et ma brusquerie naturelle eussent fait sans doute beaucoup plus grave... au surplus, vous m'aurez pardonné sans doute, et de meilleure grâce que je ne sais le faire pour vous. C'est soir, on se heurte, on se foule, on se convoie impunément à la Comédie-Française...
— Hélas! oui, monsieur, et voilà le malheur... Mon mari est allé sur la scène quérir à l'auteur une pauvre petite stalle d'orchestre pour lui; et son ouvreuse habituelle, qui s'est chargée de me trouver place dans quelque loge, me fait monter d'étage en étage comme vous voyez...
— Madame! madame! dit tout bas en s'approchant de la jeune dame une ouvreuse des quatrièmes au-dessus de l'entresol, montez vite, vous êtes encore une petite loge, et vous y serez seule, je ne laisserai entrer personne...
— Quoi! pas même moi? dis-je à l'ouvreuse, qui sur le champ interrogea du regard sa protégée, d'un air embarrassé, car j'avais le droit d'exiger l'entrée dans la loge.
— Si monsieur désire occuper cette loge, dit la belle inconnue, je la lui céderai volontiers...
Le dilemme était trop posé pour m'embarrasser; je saluai en reculant de deux pas à gauche, et je laissai passer la chaise de velours et la capote de satin ouatée du fond de laquelle tomba sur moi un regard tout à la fois gracieux et réservé, doux et indifférent.

J'étais encore tout étourdi du coup de la porte et de la petite scène qui s'en était suivie, lorsque l'ouvreuse redescendit le petit escalier et me dit aussi à l'oreille:

— Mais, monsieur, j'ai encore là une dernière petite loge du centre, tout à fait de face, et dans laquelle il reste une place à prendre...
Ma foi, pensai-je, va pour le centre. Pour peu que le *Caligula* de M. Dumas soit passablement historique, mieux vaut le voir de loin que de près. Allons...
Et je grimpai le petit escalier du comble, et me voilà installé dans une loge du centre, en compagnie de l'auteur du *Soltan*, d'*Ip-sibou* et du *Siège de Paris*, repoussé comme moi d'étage en étage, et attendant patiemment le lever du rideau.

— Vraiment, dis-je en le saluant, je ne m'attendais pas, monsieur le vicomte, à me trouver en si bonne compagnie... Est-ce que vous auriez eu peur de *Caligula*?...
— De *Caligula*? pas précisément, me répliqua mon compagnon d'infortune, mais de ses Romains... Messieurs du lustre sont moins commodes que jamais depuis quelques années... Une malheureuse petite toue sèche, quand l'auteur est censé parler bas, un sourire quand il est censé pleurer, et voilà qu'on vous pousse, en hurlant: A la porte! à la porte!... Pourtant, à vous dire le vrai, je ne fais pas d'opposition, et si je suis ici, c'est que j'ai disposé de ma stalle en faveur d'un ami, comptant sur ma bonne étoile; or ma bonne étoile a filé, et je l'ai suivie jusqu'au ciel...
— Tout à coup il se fit dans la salle un bruit sourd et un ébranlement général, qui, en un clin d'œil, mirent en émoi tout l'auditoire, depuis le rez-de-chaussée jusqu'au grenier où nous étions.

— Qu'est-ce donc? dis-je en avançant à la lucarne... Quelque célébrité, sans doute?
— Non pas, me dit le vicomte. Une illustre personne, oui; une personne célèbre, pas encore, et Dieu l'en garde! Cela coûte souvent si cher de nos jours!... C'est la jeune duchesse d'Orléans.

Je vis en effet tous les regards fixés sur la loge royale, et la curiosité générale était encore en émoi lorsque la toile se leva majestueusement sur la ville des Césars.

L'histoire de cette représentation, l'analyse de cette pièce, vous les trouverez dans tous les feuilletons dramatiques. Vous allez voir d'ailleurs comment il me serait impossible de vous la dire. Mais j'ai à vous achever le récit d'une autre histoire que vous ne trouverez qu'ici, car c'est à vous les premiers que je la raconte confidentiellement et sous le sceau du secret. Encore une fois: *Honnit soit qui mal y pense!*

Si jamais vous avez subi les logettes du quatrième au-dessus de l'entresol à la Comédie-Française, vous aurez pu remarquer et vous aurez payé pour cela de votre personne) que l'opportunité du lustre, pour peu que vous soyez en face, puis les couches d'air tièdes et fort peu embaumés qui s'élevaient de toutes les parties inférieures de la salle en général, et en particulier du parterre et des deux premières galeries, agissent sur l'économie du spectateur le moins blasé en raison inverse de la pièce la plus franchement amusante ou la plus profondément attachante. Or, moi qui déferais la vertu anti-soporifique du plus noir moka, lorsque rien ne tient constamment en échec mon activité intellectuelle, je m'assoupis dès le prologue, après avoir vainement tenté de faire causer mon illustre partenaire, qui écoutait l'oreille tendue, étant parvenu à voir le trou du souffleur et les jambes des Romains en scène entre deux girandoles de cristal du lustre.

Soit qu'il se sentit fatigué de sa position un peu forcée, soit que mes ronflements, peut-être fort sonores, lui eussent agacé les nerfs, quand je fus réveillé pour la première fois par les applaudissemens d'usage à la fin du prologue, je me trouvai seul dans ma logette. Lorsqu'on a commencé à *dormir* sur une chaise et que l'on se jette dans une bergère ou dans une chaise longue, on se trouve si parfaitement bien que l'on s'endort bientôt d'un profond sommeil. La même chose m'arriva quand je pus étendre mes jambes à l'aise et ronfler à loisir: un vieux gourmand repu ne dort pas plus profondément à l'abri de son étron; les sifflets les plus aigus ne m'eussent pas réveillé, je crois; j'étais en route, et le diable ne m'eût pas empêché de faire mon étape ordinaire de six heures... Je ne m'arrêterai

pas à vous dire mes rêves étranges, mes visions suaves; interrompus de temps à autre par les *bravi* à demi perçus par moi, du parterre et des galeries... Inutile aussi de vous dire que le châte de velours et la capote de satin ouatée me passèrent plus d'une fois devant les yeux... Qui ne sait les bizarres jouissances du sommeil au spectacle? Qui n'a une fois dans sa vie, goûté les délices de ce bienfaisant opium dont les vapeurs s'exhalent pour vous d'une pièce ennuyeuse ou trop connue, et, comme le souffle de zéphyr, soulèvent les branches qui vous interceptaient les rayonnemens amoureux d'une déité entrevue et froïée dans un couloir au bras d'un frère ou d'un mari?...
Or, n'ait-on dit hier, l'ouvrage de M. Dumas dure cinq heures et demie au moins, et je comprends comment il se fit qu'arrivé au bout de mon somme, je ne vis plus personne autour de moi et me trouvai dans la plus complète obscurité, comme dans le vide social le plus pneumatique. Ce fut au point que je me demandai en me frottant les yeux si je ne rêvais point, et si ce que je prenais pour une loge du centre n'était pas ma chambre à coucher, si la banquette n'était pas mon lit; enfin si je devais en croire, je ne dirai pas mes yeux, car ils ne donnaient qu'un témoignage négatif, mais les perceptions que me transmettait le contact de la partie inférieure de mon corps avec la banquette fort peu rembourrée...
— Ah! ça, me dis-je en monologuant à demi-voix dans l'obscurité, il est fort tard, à ce qu'il paraît. Plus même un pauvre petit pompier de garde sur la listère de la forêt de décors... Décidément il est deux heures après minuit...
Voilà bien, par exemple, une étrange aventure! Si je n'en crois mes yeux, j'en crois ma coiffure...
Je ne me trompe pas, je ne saurais douter...
M'apercevant que je monologuais en vers bien et régulièrement scandés et rimés, je ne doutai plus, j'achevai de me réveiller en secouant mon individu intellectuel pour songer à transporter ailleurs ma personne...
Et j'allais lever la séance et sortir de ma retraite, lorsque j'entendis assez près de moi comme une sorte de gamme chromatique formulée par le bâillement d'une personne qui se réveille et se détre... Je ne sais pas s'il est arrivé à d'autres qu'à moi d'entendre ce bâillement musical.
Allons, pensai-je, voici bien une autre histoire maintenant!... Par tous les diables, je ne rêve plus, pourtant, je suis bien éveillé...
Cependant je me tins coi quelques instans, l'oreille au gnet, le cou tendu... Mais je n'entendis plus rien que le bruit d'une porte fermée, celle, pensai-je, d'une loge entrouverte et qui fait jouer un courant d'air.
Décidé à tenter de sortir du théâtre par quelque issue, fit-ce en passant par un des carreaux à charnière des fenêtres du vestibule ouvrant sur les galeries latérales, fût-ce même en criant à la garde et en me faisant délivrer par les tourlouroux de garde au poste contigu au théâtre, je me levai, j'ouvris la loge et je descendis à tâtons l'étroit escalier de cette mansarde dramatique. Mais voilà qu'arrivé au bas des degrés et comme j'allongais la main pour saisir le battant mobile de la *porte fermée* dont j'ai déjà parlé, je fus de nouveau souffleté par ce même battant.
Je ne suis pas peureux, mais j'avoue que le coup m'étourdit, et je poussai un cri d'effroi bien plus que de douleur, qui, à mon étonnement, devenu de la stupeur, fut répondu par un autre cri plus aigu, plus sifflé, suivi de la chute d'un corps sonore à mes pieds... Je dis soyeux, car la soie froissée rend un son à nul autre pareil, un son *sui generis*, comme dirait M. le professeur Ducanroy, d'après Justinien et Cujas.
Je dis que mon étonnement allait croissant. Il faut ajouter: en raison inverse du carré des prévisions et du sang-froid le plus solidement établi. Jamais, en effet, non jamais, final d'opéra buffa ou seria n'eut un plus prodigieux crescendo; jamais *porero* italien ne trouva pour son *maestro* un plus saisissant motif de finale... et je vous le demande, y a-t-il même dans l'étrange et si spirituellement espagnol imbroglia du *Domino noir* une situation aussi étrangement haletante que celle-ci?...
— Voilà, me direz-vous, un amour-pro-

pre bien déplacé, car enfin vous vous mettez avec avantage en parallèle avec le grand maître en fait de ficelles dramatiques...
— C'est vrai, mais M. Scribe invente, et moi je raconte...
Au fait, j'oubliais que je raconte, et que vous attendez le dénouement.
Si, au lieu d'être dans une salle de spectacle, je m'étais trouvé la nuit ainsi enfermé dans une église, j'aurais frissonné, me dents se seraient brisées ou pour le moins déchaussées; mais, dans une salle de spectacle, il n'y a pas de revenans; on ne vient pas demander des prières dans une salle de spectacle. On ne demande pas au diable qu'il réponde la messe à une âme du purgatoire.— Je ne savais donc où j'en étais. Mais je ne pris pas le temps de réfléchir long-temps; je me jetai à mes pieds et je saisis... quoi?...
Si Arnal vous racontait cela, il vous le donnerait à deviner *en sept*. Moi, je vous le donne en mille...; allez... cherchez...
Je saisis... un châte de velours fourré de zibeline.
Relever la femme qui le portait fut l'affaire d'un instant, comme on le pense bien, malgré la pesanteur d'une femme, si frêle qu'elle soit, lorsqu'elle est évanouie; et j'en appelle sur ce point à tous nos lecteurs, car quel est, entre nous, celui qui ne releva et ne porta jamais sur un siège quelconque une femme plus ou moins évanouie?
Ici, j'aurais bien envie de baisser le rideau pour le premier acte, et de signer: (La suite au prochain numéro.)
Mais il faudrait dire: (La suite à l'an prochain.)
Et ce serait d'autant plus perfide, si toutefois mon histoire qu'un peu votre curiosité, que vous expirez peut-être pour moi le trente-un décembre, et que je ne veux pas vous induire insidieusement dans la dépense d'une résurrection. Puis je suis déjà en arrière avec vous pour une certaine suite que messieurs de la Bibliothèque royale vous feront encore attendre quelques numéros, je le crains...
Donc je poursuis. Et pas d'entr'acte, pas de changement à vue; pas d'entr'acte, vu que vous avez peut-être bonne envie de vous retirer; pas de changement à vue, attendu que nous sommes dans l'obscurité; ne l'oublions pas.
Me voilà donc avec une femme sur les bras, moi célibataire, moi dont la gravité habituelle s'est à peine déridée sous l'influence de cette singulière aventure. C'est fort embarrassant, je vous assure, quand on n'en a pas l'habitude—et qu'on n'a pas sous la main un pauvre tabouret pour asseoir son précieux fardeau, un malheureux flacon de sels pour ranimer son héroïne!
Heureusement la belle inconnue recouvrira promptement l'usage de ses sens et me rendit par contre-coup l'usage de mes bras.
— Grace! pitié! s'écria-t-elle. C'est une infamie, monsieur, vous avez mis certainement des intelligences avec ma femme de chambre; on aura mis de l'opium dans mon eau de Seltz... Mais vous me tuerez plutôt.
— Mon Dieu! madame, calmez-vous... On n'a pas mis d'opium dans votre eau de Seltz, et je ne vous tuera pas...
— Mais enfin monsieur ne direz-vous?...
— Vous me rendriez un grand service, madame, si vous pouviez me dire...
— Pardon, Monsieur... c'est que tout ceci est si bizarre... Mais, je ne me trompe pas, c'est bien la voix... c'est bien vous qu'hier au soir, ici même...
Vous avez si rudement souffleté... que le sang en a coulé.
— Mais je vois du moins avec plaisir que cela ne vous a pas privé du sommeil, monsieur.
— Quand on vous a vus, madame, on a besoin de rêver...
— Au nom de l'honneur, monsieur, pas un mot de plus!
— Encore une fois, madame, rassurez-vous... croyez que vous n'avez rien à craindre de moi; que je n'abusera pas de la position... délicate...
— Oh! mon Dieu! mon Dieu! Merci, Monsieur, de cette délicatesse dont si peu d'hommes seraient capables... Mais que va-t-on dire!... mais non mari... mais... que faire... mais... je suis une femme perdue!... Aussi mon mari est bien coupable, pourquoi ne pas venir une seule fois pendant le spectacle? Pourquoi après ne pas me venir prendre?... Je dors...
— Qui sait, madame, s'il ne vous a pas

cherché partout, excepté ici, où il ne devait être vu...

Mais vous n'y pensez pas, monsieur. Et si les soldats du poste viennent à nous apercevoir...

C'est vrai, madame. Un homme peut bien risquer cela; mais une femme...

Pourquoi donc, monsieur? Vous n'avez pas peur dans les ténèbres de ce vaste bâtiment...

Si fait, monsieur, mais j'ai bien plus peur encore en tête à tête, même avec vous...

C'est vrai, madame, mais si je venais à être arrêté au moment de mon évocation...

Mais vous avez raison... que faire? Vous voyez bien que je suis une femme perdue!

Non, madame, tranquillisez-vous, je vais me tapir dans une loge de rez-de-chaussée...

Ah! monsieur, vous êtes ma Providence. C'est bien un peu ingrat moi, madame...

A condition que vous ne me parlez de votre vie, et que de cette aventure nul ne saura jamais le secret!

Sur l'honneur vous serez obéie! Bonne nuit, madame.

Bonne nuit, monsieur. Et elle lui donna sa main à baiser.

Deux minutes après, nous rangions l'un et l'autre l'ennui de l'insonnie dans nos loges antipodes...

Alors seulement je tressai en prolongant ma tête hors de ma loge. Mais je ne pus voir la jolie tête de l'inconnue...

M. Védol ou son régisseur aura dressé son procès-verbal et reconduit M... à son mari.

MAX. RAOUL.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

Le crédit demandé pour les deux arsenaux extraordinaires a paru tout-à-fait insuffisant au maréchal Saut et au comte de St. Aulaire...

Le maréchal Saut a commandé à M. Odier un service de table en vermeil pour 50 convives.

Un ordre ministériel vient de prescrire au port de Brest de disposer la corvette la Recherche pour un voyage dans les parages du Spitzberg...

BELGIQUE.

La chambre des représentants de la Belgique, dans sa séance du 30 avril, a adopté, sans discussion et à l'unanimité des 69 membres présents...

du Limbourg; peut-il se consumer encore aujourd'hui, que sept années d'existence commune les ont attachés à la Belgique?

La grande députation de onze membres a été ensuite nommée pour présenter cette adresse au roi.

Voici la réponse que le roi a faite à l'adresse de la chambre des représentants.

Messieurs, il m'est toujours agréable de recevoir l'expression des vœux de la chambre des représentants.

La chambre continue de monter dans ses délibérations du calme, de la dignité, de la confiance; c'est ainsi qu'elle agit le plus efficacement dans les véritables intérêts du pays.

On lit dans l'Indépendant de Bruxelles, 1er mai:

Formée hier en comité général à deux heures, la Chambre ne s'est séparée qu'à cinq heures.

Nous apprenons que le général Dumoulin, commandant la forteresse de Luxembourg, a adressé à tous les bourgmestres des communes comprises dans le rayon stratégique de cette place...

A l'ouverture de la séance d'aujourd'hui, il a été présenté des pétitions des conseils communaux de Bertrange, Mamer et Kehlen.

L'Echo de Luxembourg rend compte des faits qui se sont passés à Strassen, et son récit ne diffère en rien de celui que contenait la lettre suivante...

Monsieur Metz, Vous avez vu l'arbre de la liberté devant la maison de notre bourgmestre à l'occasion de son installation...

Sur l'honneur vous serez obéie! Bonne nuit, madame.

Bonne nuit, monsieur. Et elle lui donna sa main à baiser.

Deux minutes après, nous rangions l'un et l'autre l'ennui de l'insonnie dans nos loges antipodes, où nous demeurâmes patiemment jusqu'à huit heures du matin.

Alors seulement je tressai en prolongant ma tête hors de ma loge. Mais je ne pus voir la jolie tête de l'inconnue, cachée pour moi tout à la fois par l'obscurité de la salle et par l'avancement des galeries.

M. Védol ou son régisseur aura dressé son procès-verbal et reconduit M... à son mari. Pour moi, j'ai cru, toute réflexion faite, qu'il valait mieux ébruiter l'affaire et en rire, que d'en faire un mystère...

MAX. RAOUL.

cause, et conservons jusque-là une attitude digne et ferme.

Fait à Bruxelles, au Palais de la Nation, le 2 mai 1838.

(Signé:) DE RENESS, SIMONS, SCHUYVEN, DE LONNON, POLETTUS, EBELING, ROZEZ, CONNIN, RAYMAEKERS, DE PUTER, METZ, D'HORRENBOUT, JACOT.

PRUSSE.

Les provinces prussiennes de la monarchie prussienne paraissent livrées depuis quelque temps à une certaine agitation, qui a pris sa source dans les passions religieuses.

On lit dans l'Indépendant de Bruxelles, 1er mai:

Formée hier en comité général à deux heures, la Chambre ne s'est séparée qu'à cinq heures.

Nous apprenons que le général Dumoulin, commandant la forteresse de Luxembourg, a adressé à tous les bourgmestres des communes comprises dans le rayon stratégique de cette place...

A l'ouverture de la séance d'aujourd'hui, il a été présenté des pétitions des conseils communaux de Bertrange, Mamer et Kehlen.

L'Echo de Luxembourg rend compte des faits qui se sont passés à Strassen, et son récit ne diffère en rien de celui que contenait la lettre suivante...

Monsieur Metz, Vous avez vu l'arbre de la liberté devant la maison de notre bourgmestre à l'occasion de son installation...

Sur l'honneur vous serez obéie! Bonne nuit, madame.

Bonne nuit, monsieur. Et elle lui donna sa main à baiser.

Deux minutes après, nous rangions l'un et l'autre l'ennui de l'insonnie dans nos loges antipodes, où nous demeurâmes patiemment jusqu'à huit heures du matin.

Alors seulement je tressai en prolongant ma tête hors de ma loge. Mais je ne pus voir la jolie tête de l'inconnue, cachée pour moi tout à la fois par l'obscurité de la salle et par l'avancement des galeries.

M. Védol ou son régisseur aura dressé son procès-verbal et reconduit M... à son mari. Pour moi, j'ai cru, toute réflexion faite, qu'il valait mieux ébruiter l'affaire et en rire, que d'en faire un mystère...

MAX. RAOUL.

seront dissous par le fait. Le cabinet doit s'attendre à voir les corporations persister dans leur opposition.

(Gaz. Univ. de Leipzig.)

L'AMI DU PEUPLE.

MONTRÉAL, 16 JUIN, 1838.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Le bateau Charlevoix arrivé en cette ville jeudi soir, nous a apporté des nouvelles plus récentes de six jours arrivées à Québec, voie du golf, par le brick Margaret capt. Pae, parti de Liverpool le 16 mai.

Le 7, dans la chambre des lords, le comte Grey présenta une pétition de Tynemouth demandant l'abolition immédiate de l'apprentissage des négres.

L'évêque de Durham présenta une pétition de Manchester, signée par 20,000 personnes, demandant l'établissement d'un système amélioré d'éducation nationale.

M. Hunt, libéral, a été déclaré dument élu pour Hull à la place de M. Wilberforce, conservateur.

On pensait que le 14 mai, il y aurait une forte contestation entre les deux grands partis de la chambre des communes.

Le 10 mai, dans la chambre des communes, sir Robert Peel présenta son bill pour la discussion des élections contestées.

L'avocat-général d'Irlande a présenté un bill réglant les droits des voteurs.

Le 8 mai, M. Hume a demandé copie des divers actes de la législature du Haut-Canada relatifs au maintien de la paix et au procès des personnes accusées de haute trahison.

Lady R. Grosvenor a été sur le point d'être brûlée vive le 15 mai. Le feu prit à ses hardes et son cou et sa gorge ont été cruellement brûlés.

On dit que sir R. W. Horton ex-gouverneur de Ceylan se rend en Canada. On ignore en quelle qualité.

Le vénérable général sir Frédéric Wetherall, ancien aide de camp du duc de Kent et père du brave colonel des Royaux, sera élevé à la pairie lors du couronnement de la reine.

On a voté £20,000 en billets de Banque à la Banque d'Aberdeen. On n'a pu découvrir les voleurs.

La reine a donné son premier bal le 10 mai. Il y avait 600 invitations. Les préparatifs étaient magnifiques.

Lord Suffield et Lord Gardner ont acheté pour le compte du club de chasse de Metton Mowbray, la meute de Lambton, pour le prix de trois mille guinées.

Les Times de Liverpool annoncent la mort de Mme O'Callaghan, mère du Dr. O'Callaghan, un des rebelles de cette province, âgée de 75 ans.

ADRESSE AU COMTE DE DURHAM. Mercredi, à une heure, conformément aux avis donnés sur les journaux, les citoyens de Montréal s'assembleront dans une des salles de l'étage supérieur du marché St. Anne pour préparer une adresse de félicitation à son excellence le gouverneur-général.

Cette saison de l'année étant celle où les affaires sont les plus actives, et l'heure étant peu favorable, l'assemblée n'était pas aussi nombreuse qu'on aurait pu l'attendre, mais elle était de la plus haute respectabilité, et l'on y remarquait presque tous les citoyens les plus respectables de Montréal.

L'hon. P. McGill fut appelé au fauteuil et J. Gutherie Scott écrivit, nommé secrétaire. L'hon. P. McGill expliqua les motifs de l'assemblée dans une allocution courte et claire et développa toutes les raisons qui nous engageaient à nous rallier autour de Lord Durham et à lui prêter toute la coopération qui est en notre pouvoir.

Ensuite S. Gerard Eer, secondé par H. Driscoll Eer, proposa la 1ère résolution, dont voici la teneur. Résolu, — Que cette assemblée reconnait avec gratitude la sagesse et la bienfaisance de sa gracieuse majesté, en confiant dans cette importante période le gouvernement de l'Améri-

que Britannique du Nord, à un homme de haut rang dont les rares et nombreuses qualités ont été honorées par tant de marques distinguées de la faveur royale; et qu'elle a vu avec une satisfaction le jugement, la fermeté et l'impartialité qui regnent dans les déclarations de la marche future de politique de son excellence.

En secondant cette résolution, M. Driscoll parla avec sa chaleur et son éloquence ordinaires. Il fit ressortir tout ce que l'on devait attendre du rang, des talents, de l'expérience et de l'énergie bien connue de lord Durham.

La seconde résolution fut proposée par T. Penn, écrivain, et secondée par J. Boston écrivain. La voici:

Résolu, — Que cette assemblée n'a d'autre ambition que celle de procurer le bien-être de toutes les classes de sujets de sa majesté, dans cette province et de conserver l'intégrité de l'empire.

M. Boston parla quelque temps au soutien de cette résolution; il repassa l'histoire du Canada et s'attacha à prouver que les Bretons n'avaient jamais rien demandé et ne demandaient encore rien d'exclusif.

La troisième résolution fut proposée par J. Moulson écrivain, et secondée par A. Thom écrivain. La voici:

Résolu, — Que cette assemblée coopérera très cordialement avec lord Durham, dans la tâche difficile, mais possible, de rétablir la paix et l'harmonie dans la province, au moyen d'une administration consistante et impartiale du gouvernement.

M. Moulson dit quelques mots au soutien de sa résolution; il parla de la nécessité de donner à lord Durham tout l'appui possible et toute la coopération qui dépend de nous; il ajouta que d'après une entrevue particulière qu'il avait eu dernièrement avec lord Durham, il avait lieu d'augurer le plus favorablement de ses intentions.

M. Thom prit la parole et s'étendit très longuement sur ce qu'on devait attendre et désirer de lord Durham; il parla de la nécessité de supprimer tout esprit de parti, et dit que le seul moyen qu'eût le gouvernement de réussir dans sa mission était de ne reconnaître aucun parti et de ne rien accorder aux partis.

M. Thom remonta à l'histoire des gouvernements depuis la conquête et s'attacha à prouver que toutes les concessions qui avaient été faites dans la province l'avaient été pour plaire à un parti ou à l'autre.

M. Thom dit aussi que tout le monde devait donner à lord Durham un appui qui semblait si éminemment mériter, et il ajouta qu'on devait tout attendre de cette administration. L'orateur parla avec tant de sagesse et de modération, que nous sommes persuadés qu'il est absolument étranger aux tirades injurieuses et déplacées qui ont si souvent paru dans le Herald et que des méchants lui avaient attribuées.

La quatrième résolution fut proposée par Thomas Phillips écrivain, et secondée par J. Henry Lamer écrivain. Elle est ainsi conçue:

Résolu, — Que les messieurs suivants forment un comité chargé de préparer une adresse à son excellence le comte de Durham fondée sur les résolutions précédentes et d'adopter des mesures pour la présenter, avec pouvoir d'y joindre leur nombre.

Hon. T. Pothier, John Torrance, Hon. G. Moffatt, William Ritchie, Hon. P. McGill, Henry Dyer, Samuel Gerrard, Benjamin Hart, John Molson, Stanley Bagg, John Boston, J. H. Laube, John Redpath, Henry Driscoll, J. Gutherie Scott, Thomas Phillips, Adam Thom, T. B. Anderson, J. M. Tobin, Joseph Shuter, J. P. Sexton, Ecuyers.

Ensuite le président quitta le fauteuil, et S. Gerard écrivain, ayant été appelé, sur motion de J. Boston écrivain, secondé par P. E. Leclerc écrivain, les remerciements de l'assemblée furent votés unanimement à l'hon. P. McGill pour ses services comme président.

Puis l'assemblée se sépara. (Signé:) P. MCGILL, prés. J. GUTHERIE SCOTT, secr.

JEUNES FILLOUS.

Nous engageons le public à se méfier des exploits d'une troupe de jeunes industriels qui, encombrant nos marchés, et qui sous prétexte de chercher à faire des commissions, surveillent très attentivement les poches des acheteurs et les étalages des vendeurs, et ne perdent pas une occasion de profiter de la moindre négligence.

Plusieurs fois ont été commis dernièrement. C'est surtout aux personnes de la campagne moins déviantes que s'adressent les petits voleurs. Quelques-uns d'entre eux ont été arrêtés dernièrement et nous espérons que la police a les yeux sur eux.

Quelque méintelligence a régné dernièrement entre les officiers des Royaux et une partie des citoyens de Montréal. Voici les circonstances qui y ont donné lieu. Les militaires avaient pris l'habitude de faire placer la musique de leur régiment sur la place Dalhousie, vis-à-vis le mess house, pendant l'heure du diner des officiers, c'est à dire de 7 à 9 heures. Les airs joyeux et harmonieux qu'exécutait la bande de musique, attirait comme on peut s'y attendre une foule d'amateurs, qui se groupaient au-

our d'elle pour entendre ses accords. Il paraît que quelques uns des curieux ne se contentaient pas d'écouter la musique et poussaient par fois l'indiscrétion jusqu'à regarder dans l'intérieur de cette imposante garnison.

Ceux-ci fatigués de cette impopularité placèrent des sentinelles pour empêcher les citoyens de passer sur le trottoir qui se trouve devant leur maison, et les citoyens respectables en furent repoussés comme les autres. Cette mesure un peu arbitraire a créé une forte sensation parmi les jeunes gens de cette ville, et mercredi il y avait à craindre que si elle se fut renouvelée, elle eût amené une scène fâcheuse; mais ce soir là la musique n'y était pas et tout le monde put circuler librement.

Nous ne croyons pas que la garnison ait le droit d'empêcher le public de passer sur un trottoir qui appartient à la ville, mais en tout cas ceux dont la grossière indiscrétion les força à essayer cette mesure méritent le blâme le plus sévère.

Mardi dernier, la comtesse de Durham et une nombreuse compagnie sont allées visiter les chutes de la chaudière. Le steamer Eagle accompagnait la bergé du Hastings et avait à bord la bande de ce navire. La comtesse revint à huit heures.

IMPÊTE DES REVOLUTIONNAIRES.

Nous avons toujours remarqué et dit que dans cette province, l'irréligion se joint presque toujours à la rébellion. Au diner donné à Nelson, à Montpellier, un des toasts témoignait de la haine la plus profonde contre les prêtres. Le procès de Nelson et Côté a prouvé que ce dernier individu avait cherché à engager 30 ministres méthodistes, pour venir comme missionnaires en Canada, pour faire abandonner aux habitants leur religion qui est un obstacle trop grand aux projets des rebelles, et qui donne trop d'influence à notre excellent clergé.

ACCIDENTS.—Mardi dernier trois hommes du nom de John Bissett, Felix Matte et Godin se sont noyés en traversant la Rivière de Jacques Cartier vis-à-vis le Cap Santé.

Le même jour un homme nommé Isaac Naud s'est noyé en tombant d'une bergé à l'embouchure de la Rivière St. Charles.

Courier.

RECOLTES.—Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que jusqu'à ce moment les récoltes de toute sorte ont la plus belle apparence, dans toute la province et dans les provinces voisines. On peut espérer une abondante récolte de blé, de foin etc. Si les vers ou les mouches ne la détruisent pas, une bonne récolte est bien nécessaire pour réparer les pertes de tout genre essuyées par les malheureux habitants de nos campagnes.

HAUT-CANADA.—Les journaux du Haut-Canada et ceux des frontières des Etats-Unis, s'accordent tous à dire qu'il se fait en ce moment des préparatifs de la part des rebelles et des sympathistes pour tenter une nouvelle incursion dans la province. Le Haut-Canada est prêt à recevoir ceux qui voudront l'attaquer. On assure aussi que les autorités américaines prennent, pour arrêter la révolte, des mesures un peu plus sérieuses que celles qu'elles ont adoptées jusqu'ici.

AMELIORATIONS.—Les magistrats ont acheté 16 pieds de terrain sur toute la longueur des clos de MM. De Rochelave et Tulloch pour élargir la rue St. Antoine, qui en avait grand besoin et qui va maintenant se trouver large de 40 pieds. Les magistrats ont aussi ordonné de faire construire un trottoir sur toute la longueur de la petite rue située au bout du faubourg St. Antoine, dans laquelle se trouve la maison de C. S. Rollet, écrivain, magistrat. Nous concevons qu'il est très juste que M. Rollet ait sa part des améliorations tout comme les autres magistrats ses confrères, mais il nous semble qu'il y avait dans cette ville bien d'autres réparations plus nécessaires, et surtout qu'on n'aurait point dû enlever les ouvriers déjà peu nombreux qui travaillaient au pavage de la rue Notre-Dame pour les envoyer à cet ouvrage bien moins important.

Lord Durham est complètement installé dans les batimens de la chambre. On dit à Québec que le conseil spécial sera très prochainement assemblé et que plusieurs individus ont déjà été mandés.

Le bruit y court aussi qu'il y aura prochainement à Montréal une cour d'oyer et terminer pour le jugement des accusés politiques, et que les chefs seulement seront mis en jugement.

VOYAGEURS AMERICAINS.— On assure qu'un nombre très considérable des principaux citoyens des Etats-Unis, se proposent de visiter le Canada cette année. Plusieurs objets les attirent. Le désir de voir Lord Durham et sa petite cour, celui de voir l'appareil des troupes et des navires de guerre et le désir de visiter les ruines des villages détruits pendant la guerre civile.

Nous souhaitons qu'il vienne ici le plus d'étrangers possible. Nous sommes persuadés qu'il en résultera beaucoup de bien; car ils laisseront ici de l'argent et peut-être tous leurs préjugés contre nos institutions.

Le Herald de Mercredi annonce que Papineau et L. H. Lafontaine, de cette ville, sont arrivés du Havre à New-York dans le paquebot Albany et que Papineau s'est immédiatement rendu à Saratoga où sa famille l'attendait.

Lord Durham a fait ouvrir au public le jardin qui se trouve près des monuments de Wolfe et Montcalm. Son excellence a aussi donné des ordres pour faire enlever les ruines du vieux château. Il est probable que l'on ne tardera pas à s'occuper de la construction d'une nouvelle résidence pour les gouverneurs britanniques. Il est à souhaiter qu'elle se construise pendant le séjour de Lord Durham en cette province; car sans doute elle se ressentira de son goût et de sa magnificence.

Sir John Colborne et sa suite sont arrivés à Toronto, le 11 courant. Le général a été reçu dans cette ville avec le plus grand enthousiasme. Sir John devait repartir le même jour pour Kingston.

SAISON.—Le temps continue à être extrêmement chaud. Hier matin nous avons eu un fort orage de pluie accompagné de deux violents coups de tonnerre. Le temps s'est remis au beau.

Volx.—Des voleurs se sont introduits, mardi, dans le magasin de M. W. LAWLEY, d'ici, et en ont enlevé un tableau; les voleurs furent découverts avant qu'ils eurent communié à une autre déprédation.

Comme le Populaire se fait un plaisir d'appeler la magistrature de Montréal, toute bretonne, nous lui mettons aujourd'hui sous les yeux une liste de magistrats Canadiens d'origine Française, résidents à Montréal.

L'hon. D. Mondet, l'hon. P. D. Debartzch, l'hon. F. A. Quesnel, l'hon. T. Pothier, l'hon. D. B. Viger, l'hon. P. De Rocheblave, l'hon. J. Masson, M. A. Cavillier, J. Quesnel, E. M. Lepron, C. Lamontagne, J. B. Lebourdais, P. E. Leclerc, H. E. Barron, J. D. Bernard, O. Berthelot, M. Ribaud, J. B. Castonguay, L. Comte, W. B. Donaghy, N. B. Ducaud, E. Guy, P. Lacombe, J. D. Lacroix, A. Lafontaine, J. B. Macdon, P. L. Panet, C. S. Rodier, F. Souigny.

MILITAIRE. Mardi, arrivèrent à Québec le transport Boudrea No 13, 427 tonnes, en 46 jours de Woolwich avec 5 officiers, 226 hommes et 24 femmes et enfants de l'artillerie royale. Le transport Stentor No. 18, 350 tonnes, parti de Cork le 6 mai avec 5 officiers, 57 hommes et 59 chevaux du 1er dragons de la garde.

Le même jour le navire Hercules de 74 canons, est arrivé à Québec avec des détachements de divers régimens en Canada. L'Hercules est parti de Portsmouth le 5 mai.

Le même jour le navire à vapeur Médée arriva à Québec avec des dépêches pour le gouverneur-général, pour le commandant des forces et pour Sir George Arthur. La Médée est partie de Portsmouth le 12 mai.

L'Elisabeth, transport No 8, 392 tonnes, est arrivé ici remorqué par le British America; il avait à bord 4 officiers, trente hommes et 30 chevaux du 7e hussards.

Les dragons de la garde arrivés dans le transport Maria ont été déposés aux trois Rivières. Ils sont sous les ordres du capt. Scott.

Le navire à vapeur Médée est allé en bas du golfe prendre le vaisseau de S. M. Cornwallis pour le remorquer à Québec. Le Cornwallis amène des renforts de troupes et porte à son bord l'amiral Sir C. Paget.

L'hon. Col. Grey accompagné de Sir H. Dalrymple et de Lord Aberdour est arrivé à New-York, Dimanche dernier, se rendant à Washington.

Grand nombre d'officiers et de Dames d'officiers de l'Armée Anglaise, sont arrivés à New-York, se rendant en Canada.

La Communication d'un CONSTITUTIONNEL que nous publions aujourd'hui, est un peu ancienne; mais nous l'avons remise à l'auteur pour en retrancher certaines parties qui ne nous semblaient pas admissibles.

M. L'ÉDITEUR. J'espère que vous ne refuserez pas de donner place dans votre feuille à ce que je crois devoir dire pour ma justification des accusations et réflexions injurieuses de celui qui se signe "Un Témoin Occulaire."

Comme je m'y attendais, les insultes et réflexions injurieuses et gratuites du témoin ne manquent pas de pleuvoir sur moi, mais c'est ordinairement la manière dont il en use avec ceux qui osent le contredire.

Je pensais que M. le témoin se bornerait à répondre à mes questions et à m'en faire d'autres et qu'il n'aurait pas provoqué de nouvelles remarques; mais la colère qui s'est emparée de lui, l'a fait sortir des bornes de la modération.

Quoiqu'il n'en soit pas n'en soutiendrait pas moins la vérité des faits que j'ai avancés, et si je ne craignais pas de compromettre plusieurs individus, je citerais des noms et donnerais publiquement à des affidavits qui seraient irrécusables et prouveraient que les certificats de militaires que je ne connais pas, la patoise, et les faits sur lesquels est appuyé son journal, ne sont pas si authentiques qu'on veut le faire croire.

J'étais bien décidé à laisser juger le public du journal et de mes réflexions, si les accusations de délateur, de lâche et de menteur ne m'obligeaient à rompre le silence; le témoin aurait pu défendre son écrit et éviter les réflexions faites sur son caractère, comme il l'a fait, de la modération avec laquelle j'en ai agi envers plusieurs personnes compromises par la royauté, il aurait pu aussi écrire son journal de manière à ne blesser personne et aurait évité la mise au jour de faits qui ne paraissent pas lui plaire, et en autant que le journal ne peut faire ni bien ni mal, personne ne s'en serait occupé qu'en particulier.

Il me demande: "quel a été mon but en répondant à cette histoire?" 1. De justifier les Constitutionnels des accusations de lâche dont on veut les charger (à tort couvert). Ceci, quoiqu'il dise le témoin, qu'on voie le commencement de son histoire, où il dit: "Ce jour là, pendant la grand-messe, des courtiers arrivés en toute hâte de St. Scolastique, vinrent jeter l'épouvante parmi les constitutionnels de St. Eustache, dont plusieurs prirent la fuite à l'instant même et allèrent se réfugier à Montréal, où ils semèrent l'épouvante qui s'était emparé d'eux, et on les répandit en bruits les plus effrayants." Voici un échantillon des compliments qu'il leur fait; et, plus brave qu'eux, vous avez gardé votre poise, on sait comment.

2. Pour faire voir que celui qui réfléchissait sur la conduite des autres aurait mieux fait de faire comme eux, et s'est exposé en gardant son poste à faire faire des réflexions bien plus sérieuses.

3. Pour faire connaître une partie de la vérité. Vous demandez: "Si les loyaux fussent restés le camp aurait-il eu lieu?" Comment pouvez-vous faire cette question, quand vous savez que les loyaux de St. Eustache ont toujours été écrasés par les patriotes des paroisses voisines, joints à ceux de celle-ci, et qu'il y avait moins de moyens de réussite dans un cas de rébellion ouverte où on ne gardait aucun ménagement que dans d'autres occasions où l'opposition a été inutile, et vous devez vous rappeler les scènes de désordre qu'elle a occasionnées aux dernières élections.

Le témoin parle de personnalité, et son écrit est rempli; de charité, ce n'est certainement pas envers moi qu'il l'exerce.

Il me charge du rôle de délateur et de chercher à incliner la paroisse. Ce n'est pas incriminer la paroisse que de dire qu'il y a plus de loyaux que dans les paroisses voisines, et ce n'est pas lui faire une insulte en disant que le nombre en est exagéré; j'avais d'ailleurs droit à faire cette réflexion que ma position me met à même de mieux connaître les loyaux de la paroisse que lui. Mais il faut qu'il soit bien mauvaise foi, pour m'accuser, comme il le fait, quand il sait que j'ai empêché plusieurs arrestations, que j'ai fermé les yeux sur des criminels qui ne le cèdent en rien à ceux qui sont détenus en prison, que j'ai renvoyé plusieurs personnes arrêtées sans ordre, que j'ai avec (et sans son aide) obtenu l'élargissement de nombre de prisonniers et que j'en ai recommandé un plus grand nombre; je n'ai donc pas été sourd au bruit des chaînes, ni indifférent au sort des malheureux; les sentiments d'humanité n'ont donc pas été étouffés, en conséquence de la colonie de sa part.

Si, malgré son peu de droit à des égarés, je ne conservais pas un certain respect pour son caractère, je pourrais citer d'autres faits qui seraient pas à son avantage et c'est ce qu'il sait bien, et prévenant qu'il s'attend à de nouvelles injures; pourquoi donc provoquer un ennemi auquel vous avez fourni des armes.

Je pourrais citer quelques traits qui feraient voir jusqu'à quel point on peut monter foi à ce que vous dites; par exemple en égard aux "Registres."

Je ne veux pas faire d'autres réflexions sur les motifs qui ont guidé votre ligne de conduite durant les derniers événements; votre histoire et mes réflexions sont devant le public qui peut juger. Je sais ce qu'on en pense ici.

Quand aux pertes que vous avez éprouvées, vous auriez pu les éviter en transportant vos effets dans la campagne comme moi et d'autres ont fait ou fait faire, et alors vous n'auriez peut-être pas perdu même vos potates; vous étiez prévenu que, dans le cas d'opposition, le feu serait mis au village, donc rien n'était en sûreté en ce lieu.

Je suis fâché de dire que si on eut pris la même précaution à mettre en sûreté les choses les plus précieuses de l'église qu'on a fait pour d'autres objets de moins d'importance, on les aurait trouvés en aussi bon état après l'incendie.

Le public jugera si je calomnie en disant que vous étiez lié par votre parole aux rebelles, par le passage suivant de votre histoire, où vous dites: "Sans la parole que nous avions donnée, nous nous serions éloignés d'un lieu où l'on ne se croyait pas en sûreté." Pourquoi ne pas vous être mieux expliqué?

Il en est de même pour la messe dite pour "les rebelles;" vous dites: "qu'on y voyait guère d'autres personnes que ceux qui formaient le camp de St. Eustache, les autres n'osant paraître au village, car, dès qu'ils y paraissaient, ils étaient saisis et retenus de force pour augmenter le camp."

Vous terminez par me laisser chargé de la tâche de dénonciateur public, etc. et moi de vous laisser chargé de celle d'en avoir été l'auteur en m'obligeant à relever des faits absolument dénaturés, nonobstant vos prétendus témoignages qui en convainquent moins que moi.

Le CONSTITUTIONNEL du 13 du courant. St. Eustache, 25 mai 1838.

Pour l'Ami du Peuple. M. LE CONSTITUTIONNEL, Vous avez commencé par attaquer le Journal Historique et depuis le commencement jusqu'à la fin, vous avez fait tous vos efforts pour détruire tous les faits qu'il renferme; vous avez été convaincu d'être, au l'accusateur de vos concitoyens. Il ne reste plus maintenant que quel retour de milice que vous vous efforcez de détruire, il ne s'agit donc que de vous forcer dans votre dernier retranchement, mais remarquez auparavant que l'écrit du constitutionnel ne comporte ni l'orthographe, ni le langage de la signature qu'il porte. Témoin M. l'Éditeur lui-même.

Les sept retours de milice de la paroisse renferment 779 miliciens parmi lesquels le Journal donne 206 rebelles. Sur ces sept retours vous n'en attaquez que trois. Le premier, celui de la compagnie de la grande côte et de la rue, contre lequel vous avez d'abord cité le lieutenant Papin et contre lequel vous ne citez personne aujourd'hui; déjà vous avez été réfuté sur ce point, et vous ne faites que répéter ce que vous avez d'abord avancé. Vous ne citez personne, vous ne donnez aucune preuve, ni aucun fait; les choses doivent donc rester telles que dans le Journal. Remerciez de plus le témoin de ne pas publier contre vous un certificat qui est entre ses mains et qui vous crisperait les nerfs. Il ne reste donc plus que le retour du capitaine Gentle et celui du capitaine Julien Choquet. Combien avez-vous pu avoir de miliciens dans cette dernière compagnie. Le journal parle de 14 rebelles; le capt. Julien Choquet a déclaré lui-même le 8 du courant dans le magasin de M. Gentle de n'en avoir pas plus de 19 rebelles dans sa compagnie. Ce retour a été donné par trois différentes personnes; la première a été le 21, la seconde le 19, et la troisième le 14 rebelles. Depuis le temps que le journal a donné 14 rebelles, il en a été trouvé cinq de plus à force de perquisitions faites par des gens poussés à cet effet, et vous êtes, vous-même tellement convaincu de cette vérité, M. le Constitutionnel, que vous ne donnez aucun nombre. Pour la compagnie du capt. Gentle, nous n'avons nullement mentionné Touchette ni Bouvrette. Quant à Jean Bte. Fouchard, Pierre Filion et Fr. Robert, nous pourrions citer comme vous des certificats de personnes qui ont été témoins que ces individus ont donné le retour qu'ils ont nié devant vous; ce certificat est signé par M. M. Sorel Dumont co-seigneur de St. Eustache et le capt. George Phillips. Nous pouvons encore produire les témoins que le dimanche 27 mai, Pierre Filion et convenu dans le presbytère qu'il croyait bien que le retour de milice de la compagnie du capitaine Gentle, tel que dans le Journal, était exact, mais qu'il déjà on lui avait fait entendre toute autre chose et qu'on lui avait dit que le Journal n'avait été écrit que dans le but de faire passer tous les loyaux pour des lâches. Après avoir rendu ce témoignage, il fut pendant plusieurs heures chez le Constitutionnel qui le fit parler et signer dans son sens avec Jean Bte. Savard et Fr. Robert, qui lui donna les mêmes impressions.

Nous ne nous arrêtons pas à donner des certificats que le Constitutionnel prit ce parti, ou il figure lui-même comme témoin, ainsi que son compère et grand collaborateur O. Vous accensez, vous vous portez comme témoin, vous jugez, vous condamnez vous-même. Quel tribunal que le vôtre! Nous pourrions vous en dire beaucoup plus que vous ne pensez sur les certificats que vous avez pris ou que vous avez voulu prendre, mais notre principe à nous n'est ni d'accuser, ni de calomnier, ni de condamner personne; et à la fin à quoi servent vos certificats? Tout cela n'est que le pas une chicane d'Allemand qui dans le fond ne détruit rien de la vérité du Journal, comme on vient de vous le prouver; mais adoptons pour un instant ce que vous dites; raisonnons d'après vous-même. Vous donnez 56 rebelles pour la compagnie de la Grande Côte et de la rue, 65 pour celle du capt. Gentle; mettez 19 pour celle du capt. Julien Choquet pour laquelle vous ne marquez rien; il restera toujours d'après vous 492 loyaux, 274 rebelles, par conséquent, toujours d'après vous, 218 majorité des loyaux au lieu de 261 que donne le Journal. Étant-ce la peine, M. le Constitutionnel, de vous donner tant de mouvement, d'employer tant de raisonnements, de barbouiller tant de papier pour contredire le témoin. C'est bien ici le lieu de dire:

Parturient montes, nascitur ridiculus mus.

Le Journal dit que la majorité se trouve du côté des loyaux dans la paroisse de St. Eustache; les retours de milice le prouvent, le certificat de M. Griffin, lieutenant du 32e rég. le prouve, aussi bien que celui de messire Mercier, du capt. Blanger et autres de St. Martin. Enfin vous-même, vous le prouvez d'après le calcul ci-dessus, M. le Constitutionnel; n'avez-vous oublié ces certificats? vous deviez, cependant, vous rappeler que M. Griffin s'est tenu assez longtemps dans une situation qui le mettait à portée de juger sainement de la paroisse de la Rivière du Chêne.

Votre communication finit ainsi: "Je termine par remarquer que le témoin n'a pas connu de rebelles, même parmi ceux qui ont combattu contre les troupes;" et où n'est-il donc les rebelles? Est-ce donc parmi ceux qui ont quitté leur village pour se sauver à Montréal? Cette phrase est digne de son auteur, et incapable d'entrer dans la tête de toute personne qui n'aurait lu le Journal.

Enfin, vous accusez le témoin d'avoir grossi le nombre des loyaux, par conséquent d'avoir cherché à laver ses compatriotes d'une tâche honteuse, accusation honorable dont on glorifiera toujours le témoin, pendant que vous M. le Constitutionnel vous resterez toujours chargé de la tâche détestable d'accusateur public de vos compatriotes et de nos co-Pariotiens.

Nous sommes bien aise d'avoir à répondre au Constitutionnel pour corriger une faute d'impression qui peut compromettre la paroisse de St. Thérèse; à la page 29 à l'alinéa à ces promesses et la vie qu'on menait au camp avaient attiré un grand nombre d'habitants de St. Thérèse et de St. Jérôme." lisez "de St. Scolastique et de St. Jérôme."

UN TÉMOIN OCCULAIRE. St. Eustache, 10 Juin 1838.

Malgré la fente activité de nos voisins pour faire arrêter et punir les coupables, on voit qu'ils n'ont pas encore oublié leur système de déception envers nous. Car un nommé Scanlan, un des chefs de l'expédition pirate, sur lequel même on avait trouvé 4000 piastres de l'argent enlevé à bord du Robert Peel, a été admis à caution pour 500 piastres, et ses deux cautions sont des personnes insolubles. On a vraiment peine à concevoir une semblable conduite. Le crime de piraterie est celui que toutes les nations punissent le plus sévèrement et pour lequel tous les peuples sont sans miséricorde; mais nos voisins semblent avoir pour principe, que rien de ce qui se fait contre les braves et le gouvernement britannique ne saurait être un crime. Il est juste cependant de dire que le gouverneur Murey a offert £125 pour l'appréhension de ce misérable; mais il est probable que celui-ci s'est mis hors de danger.

ORAGE.—L'orage qui a menacé notre ville dimanche dernier, est celle que dénota à l'assomption. C'était un orage violent. Le tonnerre est tombé en différents lieux et a commis, dit-on, beaucoup de ravages.

Sir John Colborne est arrivé en cette ville hier matin, et il est reparti hier soir pour Québec.

Une députation des citoyens les plus respectables de cette cité, ont présenté une adresse, couverte de plusieurs milliers de signatures, à Sir John Colborne. L'adresse et la réponse seront publiés dans notre prochain numéro.

Un meurtre horrible a été commis à Kilkenny. On est à la recherche des meurtriers.

J. T. Drolet, Ecr. et M. Mollere de St. Lere ont été admis à caution hier pour la somme de \$1000, en considération du mauvais état de leur auto.

A LOUER. Belle maison, située au coin des rues St. Paul et St. Denis, vis-à-vis des portes de MM. R. WATKINS & Cie. Cette maison est très grande et sera louée en entier ou divisée comme suit, savoir:

- 1. La moitié sud-ouest du rez-de-chaussée, très bien située pour un MAGASIN EN GROS, avec une partie de la cave si le locataire le désire.
- 2. La partie nord-est, bonne pour un magasin de détail sur un grand pied.
- 3. Les étages supérieurs très bien adaptés pour une grande pension, ayant salon, chambre à diner, chambre d'entrée et quatre chambres à coucher, greniers, cave, cuisine, cour, étables et autres dépendances.

Le propriétaire est disposé à dépenser une somme d'argent pour améliorer cette maison au goût des locataires.

Le loyer sera très bas pour un bon locataire. JAMES COURT. 16 juin 1838.

Les Commissaires pour les améliorations du Havre de Montréal, recevront des propositions, au Bureau du sousigné, N. 17, petite rue St. Jacques, jusqu'à SAMEDI, à midi, le 23 du courant, pour la construction d'un MUR DE REVÈTEMENT, sur la ligne de la rue des Commissaires, de la porte du Vieux Marché jusqu'à l'extrémité sud des propriétés de John Try, écuyer, ainsi que pour le remplissage du derrière du MUR avec de la TERRE et des GRAVIERS. Les plans et les détails pourront être vus de Lundi à midi, le 18 jusqu'au 23 courant.

Les propositions devront mentionner les noms de deux cautions pour la garantie des conditions des contrats qui s'en suivent.

FRANCIS BADGLEY, Secrétaire-Agréé. — 15 juin 1838.

AVIS PUBLIC. TOUTES personnes endettées à la succession de feu JOHN DELISLE Ecr. sont priées de faire tenir leurs réclamations dûment attestées, au sousigné le ou avant le SIX juillet prochain, et toutes personnes endettées à la dite succession sont priées de régler aussitôt avec le sousigné.

A. M. DELISLE, Exécuteur. Montréal 16 juin 1838.

A VENDRE, Une belle maison nouvellement bâtie, avec écuries, remises et autres bâts menés séparés, cour et très beau jardin garni d'arbres fruitiers en plein rapport. Cette propriété est située sur l'une des plus magnifiques expositions de la Côte à Barron, et a vue sur toute la ville. Le titre est incontestable, et les conditions sont très avantageuses. S'adresser pour en traiter au sousigné.

A. MAGNIER, MONTREAL, 18 Avril 1838.

A LOUER. UNE MAISON EN PIERRE à deux étages, située dans le faubourg St. Joseph; cette maison est très commode pour une famille respectable.

AUSSI, Plusieurs appartements dans la maison occupée par le sousigné au marché Neuf. S'adresser à FRANCOIS PIGEON. 6 juin 1838.

AVIS. L'INSPECTEUR DES POIDS ET MESURES pour le District de Montréal, est au lieu de soupçonner que divers individus se permettent de peser et de mesurer, pour vendre ou acheter, avec des mesures non étampées ou falsifiées et certifiées justes; il va faire faire des recherches strictes, et poursuivra tous ceux qui ne se seront pas conformés à la loi. 6 avril 1838.

CARDES POUR LES MACHINES A CARDER. Les sousignés ont constamment à vendre des cardes et mouvement nécessaire pour des machines à carder, d'une qualité supérieure, et qu'ils vendent à des prix très bas. BUDDEN et VENNOR, Pointe à Callière. Montréal, 4 mai 1838.

VENTES PAR ENCAN.

PAR CUVILLIER & FILS. Sucre, Eau de Vie, Vin, Huile, etc. AUJOURD'HUI, Samedi, sera vendu, aux magasins de MM. LEMESURIER, ROUTH et Cie, rue St. François Xavier, 15 bouqs sucs blancs 12 barriques eau de vie (Martell) 12 do do (Ottard) 5 pipes do de Cognac (Ottard) 15 barriques Schiedam 10 quarts huile de sperme 15 do do d'olive 150 cruches huile de lin bouillie et crue 5 pipes Opoto supérieur (Page et Cie) 4 barriques do do do 5 quarts do do do 1 pipe O. P. Madère (Oliviera) 8 barriques do do 4 do Nérés (Duff et Gordon) 6 pipes L. P. Tencif, (Bière) 4 barriques do do 5 barriques vin de Masdien 20 quarts Porter de Londres, 4 douz 60 do Leith do do 4 barriques vinaigre de Bordeaux 500 boites vites, grandes assorties 15 boucatries carafes et goblets 400 boites peinture blanche et de couleur 10 barils souffre 1 baril éponge 4 ballots porcelaine 15 boites savon blanc

AUSSI, 50 caisses Opoto vieux, 3 douz 14 do Nérés, premier fût 25 do Champagne moussu 50 boites thé Mohca 4 do do Gunpowder Et autres effets. La vente à UNE heure. CUVILLIER et FILS. 16 juin 1838.

Marchandises Sèches. UNDI, le 12 du courant, sera vendu, aux magasins des sousignés, 40 BALOTS et CAISSES linage, toiles, soieries, etc. venant d'un assortiment complet. AUSSI, Seront vendus à TROIS heures et demie, quelques caisses chapistes de castor, de soie, et de feutre, caquettes en draps, visières militaires et autres. La vente à UNE heure. CUVILLIER et FILS. 16 juin.

Thés, Tabac, Fruit, Etc. UNDI, le 18 du courant, sera vendu, aux magasins de H. Stephens, et Cie, 71 caisses thé twinkay 46 demie caisses thé twinkay 76 caisses do hyson skin 20 do do young hyson 25 petites boites de twinkay 25 barils tabac en torquette 150 boites raisins 4 ballots amandes douces. 5 caisses canel 20 douz. balis de seigle 2 paquets Champagne. La vente à UNE heure. CUVILLIER et FILS. 16 juin 1838.

Fruit, Café, Tabac, etc. MARDI, le 19 du courant, sera vendu, aux magasins de J. H. SMITH, et Cie, 55 sacs noir de Barcelon, fraiches 20 do Walnuts do 10 do Amandes douces do 15 caisses raisins de Smyrne 25 boites citron 25 barils café grillé 5 do do en poudre 10 sacs café vert 25 barils tabac en torquette, 16 25 demi do do 20 boites tabac cavendish 10 do sirop de citron 10 paquets champagne 20 boites poivre en poudre 160 sacs canelle 5 caisses gumbere confit 10 quarts raisins de Corinthe 20 douz. balis de seigle 20 douz. épouvoises do 5 do mattee 12 quarts esprit de térbentine Et autres effets. La vente à UNE heure. CUVILLIER et FILS. 16 juin.

Liqueurs, Epicerie, etc. MERCREDI prochain, le 20 du courant, sera vendu, aux magasins des sousignés, 32 boites vites, grandes assorties 50 do ptes d'Écousse TD 10 tonnes whiskey 9 quarts do vieux 10 barriques vinaigre 4 tonnes rum de la Jamaïque 14 caisses mirindes 19 quarts huile de morue 5 barils café vert 9 sacs graine de lin 3 quarts framgois Et autres effets. La vente à UNE heure. CUVILLIER et FILS. 26 juin.

Soirées de Chines, Satins, Velours, etc. JEUDI prochain, le 21 du courant, sera vendu, aux magasins de MM. P. M'GILL et Cie, rue St. Paul, entrée par la rue St. Joseph les marchandises suivantes reçues d'Halifax, au débarquement de Bonifant de Canton. 100 pièces satin noir, très riche 100 do Senshaws 15 do camelots de soie noir 20 do do do bleu 2 do velours de soie noir 4 do do de couleur 100 do mouchoirs de soie noire à frange 100 do do do première qualité 20 do do do cramoisie 50 boites à thé chinoise 15 Dames do 6 services à thé do ET, Un magnifique paravent Chinois à six feuilles. AUSSI: Le contenu de deux caisses de bas de soie et de coton, gans, etc. On pourra voir ces marchandises deux jours avant la vente et savoir les conditions. La vente à UNE heure. CUVILLIER et FILS. 16 juin.

Propriétaire du Passage de St. Gabriel ne vent pas répandre des VACHES qui seront mis à l'herbe sur sa ferme. LOUIS KINSLEY. 2 mai, 1838.

VENTES PAR ENCAN.

PAR R. J. BEGLY ET Cie. Vente Considérable de Livres Catholiques et Protestants en Français et en Anglais, Images, etc. JEUDI prochain, le 21 du courant, sera vendu, aux magasins des sousignés, vis-à-vis de l'église de l'Hôtel-Dieu, rue St. Paul, 800 réserves, Journée du Chrétien, in-24 et 32 doré et gaufré Paroissien Complet, in 18 et 24 do do Heures de Congrégation, in 23 do do Imitations de Jésus-Christ, in 24 et 32 do do Etrennes Spirituelles, in 32 do do Modèles des Jeunes Gens in 3 Mois de Marie, in 32 Guide du 1er Age, in 18 Visites au St Sacrement, in-18 et 32 doré et gaufré Instructions sur les Indulgences, in 18 Heures Nouvelles, in 18 Exercice des Principales Vertus, in do. Quinzaines de Paques, in 24 imitation de la vierge, in do. Heures des Dames et Dells, in 18 doré et gaufré Pensez-y-bien, in 32 et do do Vrai Dévotion, in do et do do Conduite pour la confession, in 24 do de St François de Sales, in do. Horloge des Passions, in 18 Chemin de la Sanctification, in do. Epîtres et Evangiles, in do. Sujets de Méditation, in 12 A'phonse de Méricourt in do. L'Âge contemplatif, in 8 vol. Dévotion au Sacré Cœur in do. L'Âge Elevé à Dieu in do. Cantiques d'Âme dévote in do. Doctrine Ch. étienne in do. Instruction du Sexe in do. Oraison de Bossuet in do. Formulaire de Prières in do. Vie des Saints in do. Confession de St Augustin, 2 vol in 18 L'Âme sur le Calvaire, in 12 Vrai Disciple de J. C. in 12 Chemin de la Croix in 12 gaufré, doré etc. Caramé de Massillon, in 18 Combat Spirituel in 24 L'Âge Conducateur in 18 gaufré Office divin, in 8 doré, et gaufré. Heures Choisies, in 18 do. Collection de Schmidt, 50 vols. complet.

LIVRES DE PRIÈRES PROTESTANTS, Ruby Bibles, in 24 do et Long Lined Prayers, in 24 Long Lined Prayers do Nonpareil do Ruby Prayers, in 48 do in 32 Prayers, Lessons et Testaments, en calais Lessons (enbrossés) in 48 Lessons et Testaments in 24 Ruby Bible et Long Lined Prayers en calais Testaments, in 48

APRES QUOI, Gravures de St. Philomène et de la Médaille Miraculeuse, Médailles en argent et en cuivre de Philomène, et de la Vierge, une quantité d'ornements d'église, etc, etc. Le tout sera vendu sans réserve. La vente commencera à UNE heure. R. J. BEGLY, et Cie. 16 Juin 1838.

Concert Vocal et Instrumental. M. R. J. C. BRAUNES, Professeur de Musique de cette ville, l'honneur d'annoncer aux dames et messieurs de Montréal et environs, qu'il doit donner un CONCERT VOCAL et INSTRUMENTAL, MERCREDI, le 20 juin, à l'HOTEL RASCO, assisté par MM. les AMATEURS de la SOCIÉTÉ MUSICALE de MONTRÉAL, et par plusieurs de ses élèves. M. Braunes ose se flatter que le choix des morceaux qu'il doit composer la soirée, lui mériteront l'encouragement des amateurs de l'art. M. Braunes a l'honneur de MM. Mend et frères un fort-piano, d'une nouvelle invention, appelé Pocket Grand.

PROGRAMME. 1ère PARTIE. 1 Mélange, airs favoris, arrangés pour orchestre par Braunes. 2 Grande Polonoise, par Kuffner, arrangée pour orchestre par Braunes. 3 Air favoris d'El piano, solo de piano, ar Bellini. 4 Ah! quel plaisir d'être soldat, air de la Dame Blanche par Boieldieu, arrangé avec accompagnement d'orchestre, par Braunes. 5 Ouverture de la Nœce de Figaro, pour orchestre par Mozart. 6 Ouverture du Calife de Bagdad, par Boieldieu morceau à quatre mains, pour le piano, exécuté par un élève. 7 Fraîs air angeois, Cavatine de l'opéra La Cenerentola, avec accompagnement de piano, par Signor Carafa. 8 Duo pour flûte et piano, par Hewitt. 9 Oh! Patrie, douce et ingrat Patrie, de l'opéra Tancredi, par Rossini, arrangé pour orchestre, par Braunes.

2ème PARTIE. 1 Amusement de société, ou airs favoris de la Société Musicale, composés et arrangés à grand orchestre, par Braunes. 2 Grande Polonoise, par Huntey, morceau à quatre mains, pour le piano; exécuté par une demoiselle. 3 Ouverture, Jenn de Paris, pour grand orchestre par Boieldieu. 4 Air varié, solo de piano, par Twas. 5 Amor di Patria, aria della Donna del Lago, par Generali, arrangé avec accompagnement d'orchestre, par Braunes. 6 Ouverture, Tancredi, par Rossini, morceau, à quatre mains, pour le piano, exécuté par une demoiselle. 7 Mélange, pour le piano par A. Adams, de l'opéra Fra Diavolo, par Auber. 8 Airs favoris d'Oberon, par C. de Weber, arrangés pour orchestre, par Braunes. 9 Une sweet kiss and then good night, chanson, musique de Bellini.

GOD SAVE THE QUEEN. Le prix est de 51 par tête, les enfants paieront moitié prix. La séance commencera à SEPT heures et demie précises. On pourra se procurer des Billets d'admission à l'Hôtel Rasco et Orr, aussi au magasin de musique de Mead et frères. Les personnes désirant assister au concert avec leurs familles, pourront obtenir des arrangements particuliers, en s'adressant personnellement à M. Braunes, avant le jour du concert, à sa demeure rue St. Jean, 9 Juin 1838.

Maison de Pension. M. DE DAVID prend la liberté d'informer le public qu'elle a transporté sa MAISON DE PENSION à la première maison neuve, au coin de la Rue St. Dominique, à quelques minutes de chemin du Champ de Mars. La maison a été bâtie spécialement pour cet objet, et est finie de la manière la plus élégante. Elle a de la place pour six pensionnaires de plus. — 13 Juin. —

AU PUBLIC.

Le soussigné ayant été sollicité par plusieurs de ses amis, a consenti, pour se rendre à leurs instances, à consacrer de nouveau une partie de son temps à cette partie si utile de la profession de MARECHAL, la CASTRATION; une expérience de trente ans, au sujet des divers maux de ce noble animal, le cheval, ainsi que de longues études lui permettent d'assurer ceux qui pourront requérir ses services qu'il leur donnera une parfaite satisfaction.

Le soussigné offre de garantir le succès de l'opération toutes les fois qu'il châtiera un cheval âgé de 3 à 10 ans, aux conditions dont les parties conviendront.

Dans toutes les branches de profession, ses prix sont ce qu'il est toujours été modérés et sur le principe de pas de guérison pas de pain, s'il est appelé avant qu'on ait essayé aucun traitement.

Les personnes qui auront besoin des services du soussigné, le trouveront chez lui, rue Dorchester, faubourg St. Laurent, de 7 à 9 heures z. m. et de 11 heures a. m. à 1 heure p. m. à la forge de St. Cuthbert, Rue McGill.

JOHN MAYBELL.

23 avril 1838.

Plantes bulbeuses, Roses, Dahlias, Grain Fleurs, &c

LES PROPRIETAIRES DU JARDIN BOTANIQUE DE GUILBAULT, ayant augmenté considérablement leur collection de PLANTES, &c. pourront les vendre à un prix plus réduit que ci devant, et que tout autre dans le pays.

DAHLIAS.

La collection de DAHLIAS comprend les espèces les plus recherchées et les plus belles qui soient connues. Cette collection occupait plus d'un demi arpent l'année dernière. On peut se les procurer au prix de 15s. à 25s. par douzaine ou 25s. pour la collection complète de 50 différentes sortes de chaque.

PIVOINES—ou Paines.

Trente variétés des plus belles PIVOINES, de 2s. 6d. à 20s. chaque, ou \$24 pour la collection.

ROSES.

Environ 150 sortes de ROSES du mois et de midi, de 1s. 3d. à 10s. chaque, ou 40s. par douzaine, ou \$60 pour une collection complète, un pied de chaque.

En conséquence des fréquents incendies se font en ce lieu en cette cité, et des pertes considérables qu'on éprouve des compagnies d'assurances, en partie par le manque de moyens nécessaires pour arrêter les progrès des flammes ou pour éteindre les incendies; les soussignés, croyant nécessaire, pour l'intérêt des compagnies d'assurances qu'ils représentent respectivement, d'ajouter un extra de VINGT CINQ POUR CENT, sur les taux d'assurances déjà existants; ce nouveau tarif prendra effet et sera payable de la date de cette annonce sur toutes les propriétés qui seront assurées dans les faubourgs et dans la cité de Montréal, jusqu'à ce que des moyens effectifs soient adoptés pour l'établissement de compagnies du feu qui assurent de la part du public cette coopération pour éteindre et arrêter les progrès du feu qui existait autre fois et d'après laquelle on établit le taux ordinaire des assurances.

Signé G. MOFFAT, pour la compagnie d'assurance du Phénix de Londres.

C. TAIT Agent de la compagnie d'assurance contre le feu l'Alliance:

GEORGE CREWE DAVIES, pour la compagnie d'assurance de Québec.

D. MACLEAN, procureur pour la compagnie d'assurance contre le feu de l'Europe occidentale

JOS. JONES agent de la compagnie d'assurance contre le feu de l'Éna Hartford Connecticut.

N. B. L'agent pour la compagnie d'assurance de Québec agant agi depuis le mois de Novembre dernier d'après cette augmentation de 25 pour cent, les taux de premium resteront les mêmes au son bureau qu'il sont été depuis l'époque mentionnée.

Montréal, 15 fév. 1837.

A VENDRE OU A LOUER et possession donnée immédiatement: Une MAISON, avec

curies, dans la plus belle exposition de Montréal, au Côteau Baron; avec un grand JARDIN, contenant plus de 50 arbres fruitiers—Aussi, une PRAIRIE de cinq arpents de superficie. Cette propriété est sur la même ligne que celle qui sert de résidence à JOHN MOLSON, cuyer, rue Sherbrooke, s'adresser au propriétaire soussigné, Hôtel de Madame MURPHY, rue Notre-Dame.

A. REGNIER.

Montréal, 22 Avril, 1838.

MAISON A VENDRE

Le soussigné offre en vente UNE MAISON située dans le village de Rigaud, une FORGE, une GRANGE ECURIES et un grand terrain. Cette Place est très bien située pour un commerçant ou pour une auberge.

F. BEDARD.

Rigaud, le 2 février 1837.

ON A BESOIN d'un APPRENTI dans une PHARMACIE. Il devra parler le Français et l'Anglais et avoir une jolie écriture. S'adresser à

CARTER et M. DONALD.

- 47 mars 1838

NOTICE.

ON WEDNESDAY, the 7th instant, there came a person to me, to sell a RED MARE, with a train painted red, and a complete Harness thinking the said mare was stolen, I have kept her, and the person who wanted to sell her has absconded. The person who has lost the said mare may have more particulars by applying to J. BRE. BIGONNESS, TAVERN keeper, River Chambly, paying for this advertisement and other expenses.

9 Feb. 1838.

Bois de Chauffage à Vendre.

PLAINE ROUGE, prix 11s. 8d. la corde. BOIS FRANC do 14s. do

ADRESSE,

Planches et madriers de différentes qualités. S'adresser à

M. AUGUSTIN POUQUIER.

Faubourg St. Antoine.

Montréal 6 avril

AVIS.

TOUTES personnes ayant des réclamations contre la succession de feu PHILIPPE BRUNEAU, en son vivant, écuyer, avocat de Montréal, sont requises de les présenter en forme authentique sans délai au soussigné, à son étude rue St. Vincent, en cette cité. Et toutes personnes entendues envers la dite succession sont requises de lui payer le montant de leurs dettes immédiatement.

JOHN M'DONELL, Curateur.

21 avril 1838.

SEL A BORD DU BATIMENT.

300 Minots sel de Liverpool à vendre par les soussignés.

CUVILLIER et FILS,

16 mai 1838

ARRIVÉE DU COMTE DE DURHAM AU CANADA.

PAROLES DE M. P... L...

MUSIQUE ARRANGÉE POUR L'AMI DU PEUPLE, PAR M. J. C. BRAUNDIS.

Musical score for the song 'ARRIVÉE DU COMTE DE DURHAM AU CANADA'. It includes a vocal line and a piano accompaniment. The lyrics are: 'Po-è-tes, dans vos chants d'amour, Le front ceint de verdure, Chan-tez, cé-lè-bre-z le retour De la bel-le na-ture. Dans les plai-nes, dans les vallons, Au souf-fla des Zé-phires— Té-me-ins de vos douces chansons, Lais-sez vibrer vos lyres.'

Moi, sous l'Érable verdoyant Si cher à ma patrie, Je demande un plus noble chant A ma muse attendrie. Au bruit des plus justes transports Sa lyre se réveille, Elle prélude à des accords Fais pour charmer l'oreille.

Le jour qu'appelaient nos soupirs A nos yeux vient d'éclorer; Volons sur l'aile des plaisirs En saluer l'aurore! Chantons, à l'envi célébrons Son lever si prospère; Oui! des ténèbres nous allons Passer à la lumière!

Justement orgueilleux du choix Qu'a fait sa Souveraine, Durham court remplir à sa voix, Sa mission lointaine. Eole enchaîne roa courroux, Neptune la tempête; De nos cœurs tous deux sont jaloux Qu'il fasse la conquête!

Fier, impétueux Saint Laurent, Calme aussi ta furie, Vois, vois sur ton sein triomphant L'espoir de la patrie!... Qu'il ne s'exile pas en vain Des bords de la Tamise; Laisse-le remplir son destin Et sa noble entreprise!

Jadis tu vis deux Fils de Roi Visiter tes parages. L'aspect de Durham cette foi Promet plus d'avantages. Tes habitants venaient alors En paix, dans l'abondance; Mais le deuil a flétri tes bords, Ils sont dans la souffrance.

Le ciel exauce enfin nos vœux, Vainqueur des écueils des orages, Le noble Lord s'offre à nos yeux, Il foule nos rivages. Des flots d'avidés spectateurs Ont inondé la plage, Tous brûlent de le voir... les cœurs Volent sur son passage!

Déjà du sein de nos remparts Sa voix s'est prononcée: La gloire des fiers Léopards Doit être respectée... Il s'est déclaré l'ennemi Des Traîtres, des Rébélles; Mais il s'est dit aussi l'ami, L'ami des cœurs fidèles.

Notre espoir n'est donc pas déçu, Durham nous est propice! Il a déjà, dès son début, Signifié sa justice. L'Hydro des révolutions Frémit en sa présence; Les haines, les dissensions Redoutent sa puissance.

Déjà notre ciel est plus pur, Dégagé des orages, Il laisse percer son azur A travers les nuages. Nous devons ces destins si doux, Durham, à ta présence; Tu peux jusque sous les verrous Amener l'Espérance!

Digne Arbitre de nos Destins, En toi l'on se confie, Tu tiens en tes puissantes mains Le sort de la patrie... S'il fut dans son sein des ingrats, Sommes-nous tous coupables! Ce penser suspendra ton bras, Tes foudres redoutables.

Déjà du sein de nos malheurs, Nous traçant ton image, Ton autel, au fond de nos cœurs, Recevait notre hommage; Tu régnes sur nos régions, Fixes y l'harmonie; Nous et nos fils t'appellerons Sauveur de la Patrie.

AVIS.

UNE Assemblée Générale des propriétaires du bateau à vapeur le PATRIOTE CANADIEN, tenue à la maison de François Benoit, à Montréal, conformément à l'annonce publiée en Janvier, le Cinquième jour de Février 1838

Les personnes suivantes ont été nommées membres du Comité pour la gestion des affaires pour l'année suivante:—

- Thomas Phillips, Ernest Idler, Fleury St. Jean, Olivier Raymond, Joseph Bonlanget, Joseph Andrew, Alexander Duff, George Phillips, Paul Kauntz, Henry L'Espérance, François Benoit.

Et une assemblée du comité ci-dessus, les suivants suivants ont été nommés:—

- THOS. PHILLIPS, Président, FLEURY ST. JEAN, vice-président, JOSEPH BOULANGET, Secrétaire.

Comité des Comptes.

PAUL KAUNTZ, JOSEPH BOULANGET et GEORGE PHILLIPS. Montréal, 10 février.

FARINE ENTIÈRE. 600 poches à vendre par BURNET et HEWARD. Rue St. Pierre.

A LOUER,

UNE MAISON, en pierre, deux étages surmontant le coin des rues Ste Marie et Amherst, avec bonne cour, bonnes caves, écurie, remise, etc. maintenant occupée par M. McNaughton et Cie. S'adresser à Mde A. MELANBY, rue St. Paul.

Montréal, 11 avril, 1838.

Bon Paturage.

Le soussigné prends la liberté d'annoncer au public qu'il a loué les deux fermes de M. P. Bélaire et de M. Jacob Wurtele, et il les occupera seulement comme pâturages pour les vaches de la ville pendant l'été. Il aura à son service des gens soigneux pour prendre soin des animaux qui lui seront envoyés. Les prix seront très modiques. A. SPALDING.

- 28 mars.

HARDOIN LIONAIS, Marchand en Gros et en Détail MARCHANDISES SECHES DE GOUT, Rue Notre-Dame, vis-à-vis le Palais Justice

A LOUER, pour une ou plusieurs années,

possession au premier mai prochain, ces h's propriétés, situées rue St. Joseph, appartenant à la succession de feu JAMES DUNLOP Ecuyer, ci-devant occupées par un nombre d'années par A. L. MACNIDEL, Ecr. et MMD CHARLES BROOKE et FRERES.

S'adresser à P. GILL et Cie.

1838 février 4f.

L'ALLIANCE,

ASSURANCE BRITANNIQUE ET ÉTRANGÈRE SUR LA VIE ET CONTRE LE FEU, COMPAGNIE DE LONDRES CAPITAL CINQ MILLIONS STERLING

Les affaires de cette compagnie sont transigées au Bureau du soussigné, rue St. Gabriel.

C. PAIT, Agent pour les Canadas.

1er jan. 1838

Le soussigné ayant de nouveau ouvert sa MAISON DE PENSION, au coin des rues St. Paul et St. Jean-Baptiste, sollicite la continuation des faveurs de ses anciens amis et du public.

Jos. ROBITAILLE.

- 16 mai.—2f.

EFFETS VOLEES.

LES Effets suivants ont été volés d'abord à la goëlette SORTIE, capitaine Ote Marpaud, savoir: un Coffre de planches de pin non long, tant, d'environ deux pieds quatre pouces de longueur 413 Piastres en Billets de Banque de différentes valeurs, entre autres un billet de \$20, et le reste de \$ 10, \$ 5 et moindres; Déplus: un Portefeuille de Maroquin Rouge, deux chemises de flanelle du pays, la chaîne de coton et la tenue de laine, une cravate de soie rouge, marquée de deux barres blanches aux bords, une chemise imitation de toile dont les manches allongées vers l'épaule, un devant de chemise avec collet; ses effets ont été élevés dans la nuit du 19 au 20 novembre dernier, du port de Québec; on suppose que le coffre a été mis à bord du Steamboat qui a quitté Québec du 19 au 20 novembre, et transporté soit aux Trois-Rivières, à Sorel, ou à Montréal, on même laissé à Québec.

Des dépositions reçues dernièrement ont conduit à l'arrestation du voleur, pris à la Baie St. Paul, district de Québec. On a retrouvé en la possession du voleur 210 et quelques chemises en argent, et le devant de chemise sans collet, des effets contenus au dit coffre. Il paraît qu'une partie de l'argent a été employée à acheter différents effets, entre autres une montre d'argent, chez Savage, horloger, Montréal, et des hardes de différentes sortes. L'argent et le devant de chemise retrouvés ont été vus en la possession d'un nommé Charles Samard. Toute personne qui pourra donner des informations satisfaisantes, tendant à retrouver le reste de l'argent et des effets volés, à Jean Baptiste Marcotte, de St. Antoine, Rivière Chambly, recevra une récompense généreuse. — 27 janvier.

JARDIN BOTANIQUE DE GUILBAULT, CÔTE A BARON

COMME le propriétaire transporterait son établissement le printemps prochain, à sa nouvelle demeure, il a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis et au public, qu'il disposera de son assortiment splendide de palmiers, poiriers, pruniers cerisiers, nœliers, (pour vers à soie,) groselliers gadeliers, arbres forestiers, arbustes vivaces Koris sans, des plantes toujours en fleurs, racines bulbeuses, dahlias, roses, japonais, et environ 7,000 pots de fleurs choisis de serre, le tout dans le meilleur ordre et à des prix réduits.

Une collection de plantes et arbres du Canada et de l'Amérique, choisis pour exporter en Europe, et emballés de la meilleure manière.

Le propriétaire espère que le bas prix auquel il a réduit ses arbres et ses plantes lui méritera la continuation due patronage public. La division de son jardin en lots propres à construire, ne l'obligera pas à abandonner son établissement botanique, son attention est de le mettre sur un pied plus étendu, afin de lui donner d'avantage la facilité de réduire ses prix au nouvel établissement contiendra plus de 50 acres et sera en opération sous peu de jours.

Dans l'introduction des produits de pays étrangers, le propriétaire ne prétend pas se restreindre à ceux qui pourront lui rapporter des profits pécuniaires mais d'obtenir des différentes parties du monde, toutes les plantes et tous les arbres qui promettent de rapporter un bénéfice quelconque, son objet étant de faire de son nouvel établissement un dépôt national de tout ce qu'il y aura d'utile et d'intéressant en botanique et en horticulture.

AVIS.

Le soussigné ayant pendant plus de trente ans dans l'état d'Écuyer et Courtier, en cette ville, et durant les sept dernières années ayant été attaché à la maison de A. L. & J. MACNIDER, écuyers, dans la cité susdite, il prend la liberté, à la suggestion de plusieurs amis respectables, d'offrir ses services au public comme Écuyer et Courtier. Il sera les affaires d'après un autre système suivi jusqu'à présent, en soustrayant le courtier à une responsabilité que le propriétaire doit de préférence assumer, ainsi que cela doit être, à moins de circonstances particulières.

Le soussigné prend la liberté de réitérer ceux qui désireraient des informations ultérieures au monsieur ci-dessus nommé.

-13 février.-J. JAMES FRASER

ARMOUR & RAMSAY viennent d'ouvrir une caisse de LIVRES FRANÇAIS du premier mérite; et en disposera aux plus bas prix. La collection consiste en

- Œuvres de Voltaire. 72 vols. 8vo. Paris, do de Molière, 4 do do do de Corneille, 12 do do do de Racine, 7 do 18 Bruxelles do de C. Delavigne, 4 do 12. do do de Delamartine, 6 do 12. do Chansons de Béranger. 12. do Drames et Poésies de Victor Hugo. 12. do Revue Universelle, de 1832 au commencement de 1836. 8o 10

AUSSI,

Une petite collection de VAUDEVILLES, etc. par Scribe et autres écrivains célèbres du jour, et de livres juveniles, propres pour faire des cadeaux par de prix d'écoles.

La porte voisine de la Banque au Peuple. 15 juillet 1836.

Imprimé et publié les Mercredi et Samedi de chaque semaine

PAR

JOHN JONES, Propriétaire.

Imprimerie et domicile rue St. George, faubourg St. Laurent, Montréal.

CONDITIONS DE L'AMI DU PEUPLE.

Ce Journal paraît deux fois par semaine, le Mercredi et le Samedi, matin. Le prix de l'abonnement est de 20s. par année, payable par semestre et par avance non compris frais de port. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant leur semestre échu et payer leurs arriérés. On s'abonne au bureau, rue Notre-Dame, vis à vis du Palais de Justice.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de six mois.

Prix des ANNONCES.—Six lignes et au-dessous 2s. 6d. et pour chaque insertion subséquente 7½ dix lignes et au-dessous 3s. 4d. et 10d. pour chaque insertion subséquente. Au-dessus de 10 lignes, 4d par ligne pour la première insertion, et 1d. pour chaque insertion subséquente.

Les non publiées les annonces qui ne sont adressées, jusqu'à ce que nous ayons reçu dire de discontinuer.

AGENTS.

- C. H. LASSERAYE, TROIS-RIVIÈRES J. L. CONSTANT, Ste-THÉRÈSE CHARLES EMOND, BERTHIER THOMAS LETT, St-JEAN JOSEPH ABRAHAM, St. PHILIPPE H. GREBASSA, WILLIAM HENRY J. BENOIT, ST. HYACINTHE JOS. BOURRET, RIVIERE-DU-LOUP Dr. O'DOHERTY, St. EUSTACHE St. DENIS TH. LEMAY, Ste. MARIE LOUIS BARBAULT, L'APRÈS-MIDI M. LOUIS HAUDRY, CHAMBLY ISAAC JONES, L'ASSOMPTION P. DORSENNENS, St-ROCH M. DOUCET, QUÉBEC W. OD. PARENT, CÔTEAU DU-LAC Dr. M. COORE, HALLLOWELL U.C. O. DE HERTÉL, St-ANDRÉ